



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 3 0 / 1 0 / 2 0 2 4

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement : 2024-648

1 Intitulé du projet

Construction d'un préau à toiture photovoltaïque d'une puissance d'environ 500 kWc - Société Agri'Tropic à Goyave (97128)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Société ELEMENTS Caraïbes

Raison sociale

N° SIRET

8 1 4 8 8 2 9 7 3 0 0 1 0 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

CHICHOSTEPSKI

☒ Monsieur

Prénom(s)

Pierre-Alexandre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30/ Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc	Installation d'un préau à toiture photovoltaïque d'une puissance d'environ 500 kWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société ELEMENTS Caraïbes souhaite réaliser sur environ 1 200m², un préau à toiture photovoltaïque. Le site du projet se situe sur une parcelle appartenant à la société Agri'Tropic à Goyave (97128). La mise en place de ce préau permettra à l'exploitant - agriculteur de venir stocker et abriter son matériel agricole. La zone est située en zonage agricole A au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goyave.

Le projet prévoit la réalisation :

- D'environ 1 200m² projetés au sol de panneaux photovoltaïques,
- D'équipements annexes (onduleurs, réseaux électriques et poste de transformation),
- De structures d'infiltration des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- D'abriter le matériel agricole nécessaire à l'activité économique de l'exploitant et de le protéger des aléas météorologiques et du soleil
- De contribuer au développement d'une activité économique (société Agri'Tropic).
- De produire de l'électricité à partir d'une énergie renouvelable et de participer à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux en matière de développement des énergies renouvelables
- De participer à la décarbonation du mix énergétique guadeloupéen composé en majorité de sources d'énergies d'origine fossiles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Au démarrage des travaux, un nettoyage du site sera effectué préalablement afin de préparer le terrain.

La première étape consiste à venir enfouir les réseaux électriques.

Par la suite, les fondations seront réalisées permettant de venir poser les pieds des structures métalliques. Les panneaux photovoltaïques seront ensuite posés et vissés sur les structures.

Les onduleurs seront ensuite installés et seront raccordés au réseau électrique local via un poste de transformation/ou sur une ligne à proximité.

Il est important de préciser que le raccordement électrique se fera en basse tension.
La durée prévisible des travaux est estimée entre 3 et 4 mois.

NB : L'étude de faisabilité technique et économique du raccordement sera réalisée en phase de pré-travaux en concertation avec le gestionnaire de réseau.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet, dans sa phase d'exploitation, consistera à la mise en service des ombrières photovoltaïques, qui serviront à la production locale d'électricité.

Il sera assuré une télésurveillance à distance, de l'énergie produite.

La maintenance des équipements sera assurée par un ou plusieurs techniciens de la société Elements, avec une fréquence d'environ 2 fois par an.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du projet nécessite la réalisation d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain	Environ 16 068 m ²
Superficie de panneaux photovoltaïques	Environ 1 200 m ²
Puissance électrique	Environ 500 kWc
Production électrique annuelle	Environ 700 MWh/an
Longueur des ombrières	Environ 41 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Goyave : Parcelle en zone A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site est éloigné de plus de 4 500 m de la ZNIEFF terrestre de type I nommée "Vallée de Tambour- Saut de la Lézarde" et dont le code est 010000027.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet est situé sur la commune de Goyave qui est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est situé dans le parc national de la Guadeloupe sans faire partie d'une des zones de coeur du parc.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Goyave est dotée d'un PPRn depuis 2008. La zone d'implantation prévisionnelle est situé en dehors de tout zonage du PPRn.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les eaux pluviales émanant des panneaux photovoltaïques seront restituées au sol, où elles pourront s'infiltrer via des gouttières venant récupérer les eaux pluviales ruissellant à la surface des panneaux. Il n'y aura donc que très peu de modifications par rapport à la situation actuelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	De nouveaux matériaux vont être apportés (matériaux classiques pour les ombrières : structures métalliques, panneaux photovoltaïques, onduleurs, poste de transformation etc...)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet de préau photovoltaïque ne modifie pas le réseau d'assainissement ou de fourniture d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe à proximité d'espaces agricoles cultivés et d'habitations, il est donc caractérisé par la présence humaine. Du fait de son caractère anthropisé, le secteur d'étude apparaît donc peu attractif pour la faune et la flore. Seule la phase de chantier est susceptible d'engendrer des dérangements pour la faune, mais un évitement des périodes les plus sensibles pour les espèces peut être envisagé. Le projet ne viendra pas modifier la nature du sol.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucunes zones Natura 2000 n'est présente en Guadeloupe.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet de préau photovoltaïque ne viendra pas modifier la nature du sol. Il permettra d'accompagner l'exploitant agricole dans son activité économique en permettant le stockage et la protection du matériel agricole à proximité de son lieu d'activité.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site du projet est situé en dehors du zonage du PPRn de la commune de Goyave.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase de construction, il est prévu le passage de camions de matériels (panneaux, structures métalliques, onduleurs etc...) sur une période de 2 à 3 mois. Durant la phase exploitation, le projet n'entraînera que la venue d'un technicien de maintenance environ 2 fois par an.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet n'entraînera qu'une nuisance sonore très légère liée au fonctionnement des onduleurs et du poste de transformation (ventilation) qui ne seront perçus qu'en proximité immédiate du site (10m).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Seules les personnes travaillant sur le site pourront percevoir le bruit léger des onduleurs. Aucun impact sonore n'est à retenir en dehors.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Des rejets de poussières peuvent être générés pendant la phase de construction, liés aux passages des camions et à la construction du préau. Aucun rejet n'est à prévoir durant l'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les eaux pluviales seront restituées au sol via des structures d'infiltration spécifiques.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet ne générera que très peu de déchets. Il s'agira principalement d'emballages et d'équipements usagés qui seront redirigés vers les filières de recyclage et de valorisation adaptées. A la fin de l'exploitation de la toiture photovoltaïque, le matériel électronique sera recyclé selon la réglementation DEEE. Les panneaux PV sont également recyclés via une filière spécifique (SOREN), à laquelle la société ELEMENTS est affiliée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet de préau photovoltaïque ne viendra pas modifier la nature du sol. Il permettra d'accompagner l'exploitant agricole dans son activité économique en permettant le stockage et la protection du matériel agricole à proximité de son lieu d'activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale car il n'entraînera aucun impact sur les espaces naturels, la biodiversité et son environnement proche de manière générale. Il convient de noter les points suivants :

1. Le site du projet est situé à proximité d'habitations et d'espaces agricoles cultivés, qui constituent des espaces déjà anthropisés. Il est donc situé en dehors d'espaces protégés ou de zones comportant des sensibilités environnementales remarquables.
2. La surface projetée du préau est d'environ 1 200m², ce qui constitue une surface très faible, ne pouvant engendrer aucun impact significatif sur l'environnement.
3. Seule la phase de chantier est susceptible d'engendrer des dérangements pour la faune, mais un évitement des périodes les plus sensibles pour les espèces peut être envisagé.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Zonages urbanistiques des parcelles concernées par le projet	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHICHOSTEPSKI

Prénom Pierre-Alexandre

Qualité du signataire	Président de la société ELEMENTS
-----------------------	----------------------------------

À Morne-à-l'Eau

Fait le 18/10/2024

Signature du (des) demandeur(s)